

## Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARPENTIER Jean-Baptiste, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Baptiste CARPENTIER, Maire, Monsieur Bernard NICAISE, Adjoint au Maire, Monsieur Claude Nicaise, Mesdames Ingrid LARGILLIERE et Laurence MICHEL formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Messieurs Cédric VAN DE CAVEYE (excusé).

Madame Ingrid LARGILLIERE est élue secrétaire de séance.

### **I- Approbation des comptes-rendus des 7 juillet et 8 septembre 2025**

Les procès-verbaux des séances des 7 juillet et 8 septembre 2025 n'appellent aucune observation. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **II- Réfection du monument aux Morts – demande de subvention**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis reçus pour la réfection du monument aux Morts :

- Pompes Funèbres SAGNIER : 6 300,00 € HT
- Pompes Funèbres LEFEBVRE : 11 136,00 € HT
- 

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la SARL Lionel SAGNIER pour un montant de 6 300,00 € HT.

Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France ainsi qu'un fonds de concours auprès de la CCOP.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter les financements nécessaires à la réalisation de ce projet et d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

---

#### **Plan de financement prévisionnel - Réfection du monument aux Morts**

<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Montant total de la dépense subventionnable	6 300,00 € HT
Fonds de concours – CCOP (32 %)	2 000,00 €
Subvention Région Hauts-de-France (48 %)	3 040,00 €
Participation communale (20 %)	1 260,00 €

### **III- Modification des statuts du SIRS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les statuts du SIRS Hétoemesnil – Conteville – Grez – Le Hamel – Choqueuse-les-Bénards n'ont pas été mis à jour depuis 1972 et qu'il convient de procéder à leur modification.

Cette révision porte principalement sur la prise en charge des frais de fonctionnement, jusqu'alors exclus, qui seraient intégrés aux dépenses du syndicat à compter de l'année 2026.

Le Conseil syndical a décidé que seraient désormais prises en charge les dépenses suivantes :

- La prise en charge des dépenses réelles de fonctionnement des classes (sur justificatifs) : téléphonie, eau, électricité, chauffage, entretien des locaux (ménage des classes, couloirs et sanitaires) ;
- Le versement d'une contribution, sur justificatifs, à la commune d'accueil, au prorata du temps d'occupation, pour l'utilisation des locaux dans le cadre du périscolaire ;
- Le versement d'une contribution, sur justificatifs, à la commune d'accueil, au prorata du temps d'occupation, pour l'utilisation des locaux pour la cantine.

Ce projet de modification est soumis à l'approbation des collectivités membres.

Un délai de trois mois à compter de la notification en date du 23 décembre 2025 a été fixé afin que chaque collectivité membre puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIRS, annexés à la présente délibération.

#### **IV- Travaux toiture**

Monsieur le Maire présente le devis de la société ABC Toiture relatif au nettoyage ainsi qu'à la réparation et au remplacement des gouttières des bâtiments communaux (église, école et mairie), à diverses réparations de toiture et à la pose d'un renfort en zinc à l'église, pour un montant de 1 425,32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

#### **V- Tour de garde des élections municipales du 15 mars 2026**

Le Conseil municipal établit le tour de garde du bureau de vote pour les élections municipales qui se tiendront le dimanche 15 mars 2026.

#### **VI- Subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire présente la demande d'aide financière relative au voyage scolaire organisé aux plages du Débarquement en Normandie pour la classe de CM1/CM2 de Grez.

Le solde du voyage ayant été pris en charge par le SIRS, la demande de subvention est donc annulée.

#### **VII- Ecole 2026/2027**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une fermeture de classe est envisagée au sein du regroupement scolaire pour la rentrée 2026/2027.

L'isolement de l'école, le souhait de l'enseignante Mme Delattre de quitter son poste, le transport scolaire, le coût important des travaux de mise aux normes du bâtiment sont autant d'arguments qui mènent à s'orienter vers la fermeture de la classe de Conteville.

Toutefois, la commune doit, en amont, solliciter l'avis de Monsieur le Préfet de l'Oise si le Conseil municipal souhaite engager cette démarche.

Le Conseil municipal s'interroge également sur le devenir du bâtiment en cas de fermeture.

Ce point sera réexaminé lorsque la fermeture sera effective et que la commune aura repris la pleine disposition des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 4 voix pour et 1 voix contre, de solliciter l'avis de Monsieur le Préfet de l'Oise concernant la fermeture de la classe unique de Conteville.

## VIII- Questions diverses

Monsieur le Maire : néant.

Madame Laurence MICHEL : demande l'élagage des arbres et végétaux situés sur la place. Monsieur le Maire indique que ces travaux sont planifiés pour l'automne mais que le bas des arbres sera taillé.

Madame Ingrid LARGILLIERE : néant.

Monsieur Claude NICAISE : néant.

Monsieur Bernard NICAISE : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h10